

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 004/BEAC/SG/DOP/PADEMFUAP/UGRIF/2021-MI

(Services de Consultants)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) - Cameroun

Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PADEMFUAC)

Secteur Gouvernance économique et financière

Référence de l'accord de financement : **Don n° 5500155013701**

N° d'Identification du Projet : **Projet n° P-Z1-H00-072**

1. La **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un don sur les ressources du Fonds d'Assistance Technique en faveur des Pays à Revenu Intermédiaire (le « FAT-PRI ») pour financer les activités du **Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PADEMFUAC)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour recruter un **consultant (firme de consultants / bureaux d'étude)** pour l'élaboration d'un plan d'activation de l'épargne domestique à l'échelle de la CEMAC.

2. **Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :**

Au terme de la première phase de projet du marché financier unifié de la CEMAC concrétisée en mars 2019 par la fusion institutionnelle et physique des deux Bourses, des deux Régulateurs et des trois Dépositaires Centraux, la deuxième phase lancée en juillet 2019 a retenue parmi les grandes lignes de son plan d'action, « l'élaboration d'un programme de structuration de l'offre d'épargne à moyen terme, pour l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC » avec l'appui d'un consultant dont la mission principale va consister à définir une stratégie régionale permettant de mobiliser davantage l'épargne domestique en vue d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble des marchés de capitaux de la sous-région. La durée de réalisation de la mission est estimée à 3 mois.

3. **L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)**, invite les Consultants (firmes des consultants) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants doivent justifier d'une connaissance et expérience dans domaine de la finance de marché et avoir réalisé des missions d'assistance dans le domaine de la mobilisation des ressources au cours des 5 dernières années. Ils peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les termes de référence peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection utilisé dans le cadre de la présente consultation est la Sélection Basée sur la Qualification et le Coût (SBQC)

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 07 janvier 2022 à 14 heures et porter expressément la mention « AMI pour les services de consultants pour l'élaboration d'un plan d'activation de l'épargne domestique de la CEMAC ».

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention du Coordonnateur du Projet, Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie à aboubakar@beac.int.

Yaoundé, le 14 décembre 2021

**BANQUE DES ETATS
DE
L'AFRIQUE CENRTALE**

**Projet des termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet chargé de
l'élaboration d'un plan d'activation de l'épargne domestique à l'échelle de la
CEMAC**

00000

1- Contexte et justification

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une organisation communautaire regroupant six États membres à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad, ayant en commun le franc CFA comme monnaie unique.

En 2017, dans leur volonté de doter la sous-région d'un marché financier dynamique, profond et pérenne, véritable socle de financement des économies, en particulier le financement du développement des entreprises de la CEMAC, la Conférence des Chefs d'Etat a décidé, lors de sa session extraordinaire du 31 octobre 2017 à N'Djamena, d'engager la fusion des marchés financiers. Ainsi, le siège du Régulateur du marché financier régional unifié a été fixé à Libreville au Gabon, celui de la Bourse des valeurs mobilières à Douala au Cameroun. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a été choisi, à titre transitoire, comme le Dépositaire central unique du marché financier unifié. Cette orientation générale, traduite par le nouveau dispositif institutionnel du marché, a comme finalité le développement économique et social harmonieux de l'ensemble des pays de la CEMAC.

La mise en œuvre de cette décision historique a été confiée à la BEAC par l'Acte Additionnel n° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC, complété par la décision du Comité de pilotage du PREF-CEMAC du 27 février 2018. Ainsi, une démarche stratégique a été définie de manière consensuelle, en mars 2018, avec l'ensemble des acteurs des deux marchés financiers de la CEMAC. Elle s'articule en deux phases :

- la première phase, consacrée à la fusion institutionnelle et physique des organismes de marché, a connu un aboutissement décisif avec l'accomplissement de la fusion des structures existantes, en l'occurrence des deux Régulateurs (Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale « COSUMAF » et Commission du Marché Financier du Cameroun « CMF ») effective depuis mars 2019, des trois Dépositaires Centraux (Département de la Bourse des Valeurs

Mobilières de l'Afrique Centrale « BVMAC », Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun « CAA » et Cellule de Règlement et de Conservation des Titres « CRCT ») en juin 2019 et des deux Bourses (BVMAC et Douala Stock Exchange « DSX ») en juillet 2019 ;

- la seconde phase, lancée en juillet 2019, vise à identifier et activer les principaux leviers de dynamisation du marché financier. Elle porte sur la réforme du cadre réglementaire, la viabilisation des nouveaux organismes de marché et la dynamisation du marché financier unifié à travers des innovations et actions visant son approfondissement. Cette phase est également supervisée par la BEAC, avec l'appui de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) à travers AFRITAC Centre, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de MAROCLEAR (Dépositaire Central du Maroc).

Les grandes lignes du plan d'action de la seconde phase, validées en août 2019 entre la COSUMAF, la BVMAC et la BEAC, comportent trois principaux axes :

- **la restructuration, l'optimisation et l'accompagnement des organismes du nouveau marché financier unifié** (Régulateur, Bourse et Dépositaire Central Unique), afin d'en garantir un fonctionnement efficace ;
- **la création des conditions pour la dynamisation du marché financier unifié par des mesures ponctuelles fortes des États de la CEMAC**, à travers notamment des apports directs de titres à la cote à court terme (mesures incitatives, programmes de privatisation via des cessions partielles ou totales en bourse des participations des États dans les entreprises opérant dans la CEMAC, etc.) et la mise sur pied d'un dispositif fiscal harmonisé à l'échelle de la sous-région, clair et incitatif, portant sur les activités de marché dans la CEMAC ;
- **l'élaboration d'un programme de structuration de l'offre d'épargne à moyen terme, pour l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC**. On pourrait à cet effet envisager l'assouplissement des conditions d'accès au marché boursier, ou encore la création d'un compartiment dédié aux petites et moyennes entreprises.

Dans la même dynamique, le Comité Ministériel a adopté le 20 décembre 2019, un nouveau corpus réglementaire pour le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. Les évolutions concernent, entre autres, l'admission de nouveaux intermédiaires sur ce marché (les sociétés de bourse pouvant désormais obtenir le statut de spécialiste en valeur du Trésor « SVT », autrefois réservé aux établissements de crédit) et l'introduction de nouvelles opérations, à savoir : (i) les offres non compétitives (ONC) ; (ii) la réouverture des lignes des titres ; (iii) l'émission des valeurs du Trésor par la procédure de syndication domestique et, (iv) les opérations de rachat et d'échange des titres.

Les innovations concernant le marché des valeurs du Trésor vont permettre aux Etats de rationaliser leurs interventions sur le marché par : i) l'amélioration de leurs capacités à mobiliser l'épargne domestique ; ii) la minimisation des coûts de ressources, tout en allongeant leurs maturités ; iii) le renforcement du dispositif global de gestion de la trésorerie et de la dette publiques ; iv) la mobilisation et l'encouragement des SVT à jouer leur rôle d'intermédiaires et l'attrait des investisseurs, dont les non-résidents, pour l'approfondissement du marché secondaire et, iv) la facilitation, pour chaque groupe d'acteurs, d'une meilleure gestion des risques liés aux activités de marché, les Etats en tant qu'émetteurs souverains, les SVT en qualité d'intermédiaires et les investisseurs avec des placements plus sécurisés, liquides et rentables.

Par ailleurs, depuis le 27 mars 2015, la CEMAC dispose d'un marché des Titres de Créance Négociables (TCN) régulé par la Banque Centrale. Sur ce marché, les entités privées et publiques peuvent émettre des certificats de dépôts (CD) et des billets de trésorerie (BT) pour des maturités ne pouvant excéder deux (2) ans, afin de combler leurs besoins de trésorerie, et des bons à moyen terme négociables (BMTN) pour financer des besoins structurels sur le moyen terme, soit entre 2 ans et 7 ans.

A la lumière de ce qui précède, dans l'optique d'impulser l'approfondissement de chacun de ces compartiments des marchés des capitaux et concernant particulièrement le volet relatif à la structuration de l'offre d'épargne à moyen terme afin de l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC, évoqué supra, il est prévu d'élaborer un plan pour l'activation de l'épargne domestique. Ce cadre à bâtir à l'échelle de la CEMAC, va permettre d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble des marchés de capitaux de la sous-région.

A cet effet, la BAD a été approchée et a accepté d'accompagner la BEAC et les autres organismes de marché sur cet autre sujet. Ainsi, il a été retenu d'identifier et mettre à disposition un cabinet d'experts pour la conduite de ce chantier. La question de l'activation de l'épargne domestique constitue un gage déterminant pour des financements conséquents, indispensables pour la diversification et le développement des économies de la CEMAC.

2- Objectif de la consultation

Dans un contexte de relance post-Covid-19 des économies de la CEMAC et de recours accru aux ressources de marché par les Etats et d'autres acteurs du secteur privé, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'activation de l'épargne domestique devront aider les pays de la CEMAC dans la démarche en cours d'approfondissement des marchés des capitaux pour un financement plus conséquent et diversifié du secteur privé d'une part et, des Etats, d'autre part.

En ce sens, cette mission de consultation qui repose sur le recrutement d'un cabinet d'experts, vise à accompagner la BEAC et les autres organismes de marché à mettre en place une stratégie régionale permettant de mobiliser davantage l'épargne domestique. Une telle stratégie est cruciale pour assurer un financement harmonieux des besoins de l'économie et réduire la vulnérabilité économique des États membres de la CEMAC.

Sous la supervision de la BEAC et de la BAD, il est attendu du cabinet retenu :

- d'évaluer le niveau et la structure de l'épargne domestique disponible auprès des différentes catégories d'acteurs de la CEMAC ; notamment les investisseurs institutionnels ;
- de proposer des réformes visant à favoriser l'acquisition de nouveaux produits financiers répondant aux besoins des institutions et ménages de la sous-région ;
- de proposer des outils de digitalisation qui aiderait à mobiliser davantage l'épargne régionale ;
- de proposer des politiques et programmes d'attraction destinés à mobiliser l'épargne en zone rurale et dans le secteur informel qui sont devenus des centres d'intérêts des politiques de promotion d'épargne ;
- de proposer des dispositions fiscales favorables au développement des produits d'épargne de longue durée, afin de répondre aux besoins de financement à long terme de l'économie et d'augmenter les fonds disponibles pour l'investissement ;
- de concevoir un programme portant sur les campagnes de sensibilisation à l'échelle régionale, sur la mobilisation de l'épargne domestique ;
- d'élaborer un projet de texte dans l'optique de l'institution d'un organe régional en charge des problématiques de mobilisation de l'épargne domestique au travers des marchés des capitaux.

3- Etendue de la mission

Le cabinet mènera ses missions en étroite collaboration avec la BEAC et les organismes et acteurs des différents compartiments des marchés de capitaux de la CEMAC. De façon spécifique, il aura pour missions :

a) D'évaluer, à travers des études solides, le niveau et la structure de l'épargne domestique disponible auprès des différentes catégories d'acteurs de la CEMAC. Il s'agira de recenser tous les principaux nids d'épargnes à l'échelle de la sous-région, afin d'établir une véritable stratégie de mobilisation de ces derniers à travers :

- l'élaboration de la cartographie des épargnes disponibles dans la CEMAC, pour des investissements longs ;
- la production d'une note pouvant justifier la répartition par catégorie d'acteurs ;

- l'identification des faiblesses des secteurs financiers nationaux et les contraintes clés à une intermédiation financière efficace ;
- l'élaboration d'une stratégie de mobilisation suivant les catégories d'acteurs recensés.

b) De proposer des réformes visant à favoriser le développement et l'accès du public aux nouveaux produits d'épargne répondant aux besoins des investisseurs de la sous-région (institutions et ménages par différentes catégories sociales 'jeunes, femmes, salariés, entrepreneurs du secteur informels, retraités, etc'.) à travers :

- la conduite d'études sur les produits financiers qui répondront aux besoins des institutions et des ménages de la CEMAC ;
- l'élaboration d'un benchmark d'autres zones similaires à la CEMAC ;
- la définition des mécanismes d'incitation à l'investissement long.

c) De concevoir des politiques, programmes et catalogues des produits d'épargne attractifs destinés à mobiliser l'épargne en zone rurale et dans le secteur informel qui sont devenus des centres d'intérêt des politiques de promotion d'épargne à travers ;

d) De proposer des dispositions fiscales favorables au développement des produits d'épargne de longue durée, afin de répondre aux besoins de financement à long terme de l'économie et d'augmenter les fonds disponibles pour l'investissement ;

e) De concevoir un programme portant sur les campagnes de sensibilisation à l'échelle régionale, sur la mobilisation de l'épargne domestique. Ces rencontres vont porter sur : i) l'éducation financière des populations et des entreprises non financières, ii) l'innovation financière sur les produits d'épargne domestique, iii) la digitalisation des services financiers et, iv) la diversification des canaux de mobilisation de l'épargne ;

f) D'élaborer un projet de texte dans l'optique de l'institution d'un organe régional en charge des problématiques de mobilisation de l'épargne domestique au travers des marchés des capitaux.

4- Profil du consultant/ cabinet

Cabinets, firmes des consultants ou bureaux d'étude justifiant de solides connaissances et expériences d'au moins 15 ans dans le domaine de la finance des marchés et avoir réalisé plusieurs missions d'assistance dans le domaine de la mobilisation des ressources, et en particulier dans la définition des stratégies de mobilisation de l'épargne domestique.

Le cabinet devra comprendre les compétences suivantes :

- a) Chef de mission, titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4/5) en économie, statistique, finance ou comptabilité et avoir une expérience d'au-moins quinze (15 ans) dont cinq (5) ans dans le domaine de la finance de marché, acquise au sein d'un Organe de régulation du secteur financier, d'une administration financière, d'une institution financière, d'une direction financière d'entreprise ou d'un cabinet d'expertise comptable. Sur la période, il devra également justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans des missions d'assistance et de formation dans le domaine de la mobilisation. ;
- b) Juriste maîtrisant la réglementation des produits financiers et le cadre réglementaire des investisseurs institutionnels (à compléter) ;
- c) Un expert des infrastructures financières et des nouvelles technologies pour proposer des modalités technologiques de mobilisation de l'épargne ainsi que des réformes à mener au niveau des infrastructures financières.

Au regard de l'importance de la mission pour l'approfondissement des marchés de capitaux de la CEMAC, une expérience et une connaissance du droit fiscal, du droit des affaires, du secteur financier et des marchés des capitaux sont exigées.

Le consultant devra présenter les qualités suivantes :

- motivé par le conseil, l'organisation des marchés et les activités financières, notamment la gestion d'actifs ;
- une capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- un sens aigu des relations humaines et d'adaptation ;
- une facilité à définir et mettre en œuvre une démarche structurée ;
- une connaissance de l'environnement financier de la CEMAC ;
- une capacité à animer une équipe pluridisciplinaire.

Le consultant devra justifier des qualifications et expertises suivantes :

- expérience avérée dans le conseil en matière de mobilisation des ressources financières, de la gestion de la trésorerie, d'opérations de placements et de la gestion des risques financiers ;
- bonne maîtrise de la réglementation bancaire internationale et sous - régionale en particulier ;
- connaissances des marchés des capitaux et infrastructures de marché ;
- expérience dans la conception et l'élaboration des réformes, des politiques publiques, des directives et de la documentation opérationnelle ;

- expérience dans l'organisation et la conduite du changement ;
- maîtrise des techniques de communication et de transfert des connaissances.

d) Durée de la mission

La durée maximale de réalisation de cette mission est de trois (3) mois.
